

# Avis de convocation à l'assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires

## Vous êtes invité à assister à notre assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires de 2021

### Quand

Le 6 mai 2021  
11 h (heure de l'Est)

### Comment y assister

Notre assemblée annuelle de 2021 se tiendra au moyen d'une webdiffusion en direct en ligne au <https://web.lumiagm.com/463975638>.

Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront poser des questions pendant l'assemblée. Veuillez lire attentivement la rubrique sur le vote qui commence à la page 6 pour obtenir des renseignements détaillés sur la façon d'assister à l'assemblée, d'exercer son droit de vote et de poser des questions. Pour de plus amples renseignements et des mises à jour sur la façon d'assister à l'assemblée, veuillez consulter notre site Web (<https://www.manulife.com/fr/investors/annual-meeting.html>)

### Quatre points à l'ordre du jour

- Recevoir les états financiers consolidés et les rapports des auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Élire les administrateurs
- Nommer les auditeurs
- Se prononcer sur la rémunération des membres de la haute direction

Les autres questions dûment soumises à l'assemblée seront examinées, mais nous n'avons pas connaissance d'autres questions en ce moment. L'assemblée annuelle de La Compagnie d'Assurance vie Manufacturers aura lieu au même moment et sera également webdiffusée en direct.

Manuvie travaille activement à protéger la santé et le bien-être de ses employés, de ses clients et de ses collectivités. Nous surveillons de près l'évolution de la COVID-19 et les directives de la santé publique et des instances gouvernementales concernant les rassemblements et la distanciation physique.

Ce souci s'étend également à nos actionnaires et titulaires de police, et c'est pourquoi nous avons décidé que notre assemblée annuelle de 2021 se déroulera sous forme d'une webdiffusion en direct plutôt qu'en personne. Nous vous encourageons à exercer le droit de vote rattaché à vos actions avant l'assemblée.

Tout le monde peut assister à l'assemblée, mais vous avez besoin d'un numéro de contrôle pour y voter ou poser des questions. Nous vous prions de lire les pages 6 à 10 pour obtenir des renseignements détaillés sur la manière d'assister à la réunion, y voter et y poser des questions.

Par ordre du conseil d'administration.

La secrétaire générale,



Antonella Deo

Le 10 mars 2021